

Mercredi 29 juin à 10h30
FISAC du Neubourg : Le Département s'engage

Jean Louis Destans, Président du Département a signé avec Jean-Paul Legendre, Président de la communauté de Communes du Pays du Neubourg, Fabienne Buccio, Préfète de l'Eure et Paul Delachaussée maire du Neubourg, la Convention du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) sur l'Opération Collective de Modernisation du Pays du Neubourg.

« Le FISAC est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Cette aide permet d'assurer un maintien et un renouvellement des activités essentielles à la vie locale, contribue au développement économique du territoire, génère de l'emploi durable et renforce l'attractivité du territoire, voilà pourquoi le Département s'implique » explique Jean Louis Destans.

Lors de la Commission Permanente du Conseil général, le 6 septembre 2010, le Département a décidé d'accompagner l'opération FISAC de la communauté de communes du pays du Neubourg à hauteur de 60 000 € en contre partie de la participation de la Communauté de communes à hauteur de 45 000 € de la participation de la commune du Neubourg à hauteur de 15 000 € et de l'Etat pour un montant de 120 000 €

Les investissements prioritaires ciblés par l'action OCM portent sur les aménagements intérieurs et extérieurs en vue d'une meilleure attractivité et l'amélioration de l'outil de production avec les conditions suivantes :

Montant minimum d'investissement : 3 000 €HT ;

Plafond des dépenses subventionnables : 13 330 €HT ;

Taux de subvention maximum accordé : 60 %

Montant maximum de subvention : 8 000 €

2 dossiers ont été transmis au Département :

* Une boucherie-charcuterie, par ailleurs bénéficiaire du label Normandie Qualité Commerce ;

* Une enseigne chocolaterie et salon de thé.

400 000€ engagés dans l'Eure

A ce jour, le Département a engagé les opérations suivantes sur Pont-Audemer 60 000 €, Cormeilles 60 000 €, Conches 30 000 €, la CASE 100 000 € (2 opérations), Bernay 50 000 €, Brionne 40 000 € et aujourd'hui Le Neubourg avec 60 000 €

Le montant total de l'engagement du Département est de 400 000 €

Ce dispositif, créé en juin 2008, venant compléter l'avance remboursable, aide au développement des petites entreprises, dont le montant varie entre 3 000 € et 12 000 € a permis d'accompagner 79 porteurs de projet pour un montant d'aide de 856 126 € et un montant d'investissement de 5 976 736 € sur 3 ans. Une action qui implique également des retombées indirectes sur l'économie locale.

En parallèle de ces actions directes auprès des entreprises, le Département accompagne les compagnies consulaires pour le montage des dossiers de demande d'aide et pour la réalisation d'actions collectives visant à qualifier et dynamiser les activités de proximité.